



CAPD du mardi 27 juin 2017

Déclaration SE-Unsa 34

Monsieur le Directeur académique
Mesdames, Messieurs,

La CAPD de ce jour est la dernière instance paritaire qui se tiendra avant la trêve estivale. Pour le SE-Unsa il apparaît nécessaire de dresser le bilan de cette année écoulée.

Depuis votre arrivée, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en septembre dernier le SE-Unsa note quelques évolutions mais pas toujours celles attendues.

Tout d'abord, le SE-Unsa 34 a apprécié votre volonté de faire vivre le paritarisme en convoquant autant que nécessaire, et parfois même à la demande des organisations syndicales, des groupes de travail. Dommage que les documents de travail n'aient pas toujours été transmis aux commissaires paritaires pour leur permettre d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions. Les demandes d'audience du SE-Unsa 34 ont également toujours été honorées et ont souvent permis d'échanger des points de vue ou d'apporter des éclairages de part et d'autre.

Mais le dialogue social ne vit pas qu'à l'intérieur des instances paritaires. Le dialogue social doit se dérouler à tous les niveaux et dès que le besoin s'en fait sentir. En cela, la volonté qui est la vôtre de barrer l'accès des organisations syndicales aux services n'est pas sans poser problème.

Les organisations syndicales ont de nombreuses questions qui transitent systématiquement par Madame la secrétaire générale qui ne peut toujours, pour cause, y apporter de réponses dans des délais raisonnables.

Ces questions se retrouvent donc par la suite dans les questions diverses de CAPD.

Pour le SE-Unsa, ce fonctionnement qui se voulait porteur d'une amélioration de la communication, grippe au contraire les rouages du dialogue social départemental au point d'en arriver depuis ces dernières semaines à des situations inédites et inacceptables en termes de gestion des personnels.

Annonces d'INEAT et d'EXEAT, attribution de PAP et PEP en dehors des commissions paritaires, refus de vos services d'effectuer des chaînes lorsqu'un.e collègue est victime d'une injustice, aucun document de travail transmis aux organisations syndicales pour le GT Titulaire de secteur, transmission plus que tardive (trois semaines !!) des résultats des candidatures sur les PAP et PEP...

Sans parler des dernières annonces ministérielles concernant la semaine de 4 jours ou le dispositif « 100% de réussite au CP ».

Les dysfonctionnements sont nombreux, très nombreux, trop nombreux...

A ce propos, le SE-Unsa 34 souhaiterait savoir si sa demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour a bien été prise en compte.

Cette fin d'année se déroule donc dans un climat extrêmement tendu sur le terrain du fait des annonces ministérielles précipitées mais aussi des retards divers dans la gestion du personnel à l'échelon local (notification de temps partiel, résultats PEP et PAP, tenu du GT TS, liste des supports

bloqués PES...). Si le SE-Unsa ne peut maîtriser la communication ministérielle et son impact sur le terrain, il peut néanmoins participer au bon déroulement des opérations liées à la carrière des personnels à l'échelon local.

Le SE-Unsa ne peut que redire ce qu'il a déjà dit maintes et maintes fois en ce lieu et dans d'autres, à savoir que les élus en CAPD soient respectés dans leur fonction et qu'ils soient destinataires de l'ensemble des documents auxquels ils ont droit afin de pouvoir effectuer la mission pour laquelle, rappelons-le, ils ont été élus, et que le dialogue social ne soit plus vécu comme une contrainte mais bien comme un appui, un facilitateur pour vos services avec lesquels les commissaires paritaires pourront échanger suffisamment en amont et éviter ainsi des dizaines d'aller-retours et autant de mauvaises surprises pour les collègues sur le terrain.

Voici le vœu que formule le SE-Unsa 34 aujourd'hui en vous demandant d'y donner un écho favorable. Il est de votre responsabilité de permettre aux représentants des personnels d'exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions. Comme il est de votre responsabilité de garantir aux équipes sur le terrain des conditions de travail acceptables.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental